

PLEYBEN

- enquête de l'an 12
- 1809 = chapelle - presbytère
- 1813 - chapelle
- 1814 - état des lieux



(Commune de Pleyben et lieux du Canton de même
Château de Pleyben Département de ...)

état des biens et revenus de la fabrique de la paroisse de L'abbaye

biens ruraux	maisons	valeur capitale	produit annuel	cures institues	rentes par legs et donations	rentes de fondations	charges	revenu net	observations
une petite prairie près la chapelle de la magdelaine	deux boutiques pour les marchands controleurs de cure et de la paroisse	1350 fr	67 fr 50 c	-----	-----	6 fr	15 fr	58 fr 50 c.	il est en quelques autres fondations qu'on refuse de payer. les autres rentes, fondations, maisons ont été remboursées vendues pendant la révolution la petite prairie seul bien rural est à la chapelle de la magdelaine et non à l'abbaye de L'abbaye



L'abbaye curé



Commune de Deyben (ex-Lieu Du Canton d'Arnème)
nom arrondissement de Chateaulin Département de la
Finistère

Messieurs

Pour me conformer aux notes qui accompagnent votre circulaire
du 9 pluviôse an douze et 30 janv 1804 j'ai l'honneur de vous dire
1° que St Germain est le patron de ma paroisse

2° qu'il y a dans cette commune environ 4047 âmes et environ
3200 communions

3° quatre prêtres forés, bien portants et actifs sont absolument nécessaires
pour l'entretien actuelle de cette commune étendue mais qui
ne suffiroient pas malgré leur zèle dans le cas d'une maladie
épidémique

4° mons l'évêque ny ceux qui n'auroient été chargés par lui n'ont
point désignés les vicaires de cette paroisse

5° mons l'évêque me désignera à son retour ceux qu'il voudra mettre
6° qui varais et suffret ont travaillé icy depuis plusieurs années pour et maître de
je m'appelle Jean Louis Traouez né a Kerdouës dans la paroisse
de Deyben le vingt deux mars mil sept cent quarante deux et promu
au sacerdoce dans le mois de septembre mil sept cent soixante sept.
7° Corentin quivara né le douze décembre mil sept cent cinquante
neuf et promu au sacerdoce le vingt sept mars mil sept cent
quatre vingt quatre

8° Louis suffret né a Kervrien le vingt septembre sur la commune de Deyben
l'an mil sept cent cinquante et un et promu au sacerdoce le premier avril
mil sept cent quatre vingt six

9° je ne sais pas si Mr Legoff a quitté l'année dernière m'r mènes que
vous avez nommé provisoirement à l'ennon n'est pas encore rendu

10° il y a sur cette commune une chapelle domestique appartenante
au citoyen deffret qui déclaroit que mons l'évêque demandât
au gouvernement la conservation aux termes de l'article 44
des lois organiques. elle est en l'état de ruine et d'abandon, et d'ailleurs, elle est devenue inhabitable.

qui seroient appelés pour les malades Dans le quartier
très éloigné de l'église paroissiale ils y pourroient dire la
messe et porter l'est viatique à ceux qui seroient dans
le cas de le recevoir. Il plairoit au gouvernement de le permettre.
Le propriétaire de cette chapelle ne refusera pas de
payer cinquante francs suivant le tarif approuvé par le
gouvernement

J'ai l'honneur d'être avec respect

Messieurs Les vicaires généraux d'audouze & quimper

Votre très humble et obéissant serviteur

Très humble et obéissant serviteur

Commune de pleiben, arrondissement de chateaulin
Département du finistère.

Messieurs

En réponse à la 8^e question que vous me faites, par votre circulaire du 9 pluviôse an 12 (30 janvier 1804) et qui concerne l'état des chapelles disponibles, j'ai l'honneur de vous certifier de concert avec le maire de cette commune 1^o que nous avons ici, outre l'église paroissiale, six chapelles disponibles, qui n'appartiennent à aucun particulier, mais à la commune, et qui ~~n'appart~~ ne sont employées à autre service qu'à celui du culte: 1^o la chapelle de garismaria, dédiée à la sainte vierge, 2^o celle de la magdeleine, ces deux n'ont pas été vendues, 3^o celle de la trinité 4^o celle de quennily dédiée à la sainte vierge, 5^o celle de lannellec aussi dédiée à notre dame 6^o celle de saint laurent. ces quatre dernières ont été vendues, mais elles sont cédées à la paroisse par les acquereurs mêmes, comme il conste par les copies des cessions que je vous fais passer.

2^o que ces six chapelles sont dans un état de décence et de suscite, très convenables pour y exercer le culte et célébrer les saints mystères

3^o qu'elles sont très utiles étant situées presque aux extrémités de la paroisse à savoir: la magdeleine de deux lieues, la trinité d'une lieue et demie, quennily et garismaria d'une lieue, saint laurent et lannellec d'une forte demie lieue. on y célèbre tous les ans les jours de pardons, c'est à dire une fois ou deux par an et presque toutes les fois qu'il faudra porter la viatique aux malades de leurs quartiers respectifs

si le gouvernement lagrèe avant la révolution, on
disait ^{la messe} matine et on faisoit le catéchisme aux enfants dans
ces chapelles les dimanches et fêtes, jusqu'ou ne la dise
à présent que dans celle de la trinité ou la disette de
prêtres. voilà ce que j'ai l'honneur de vous certifier en
vous priant de me croire avec respect

Messieurs



vos très humble et très
obéissant serviteur

François Lur de Leyben



present Ecrit Renferme le Vau de la Commune de Menden
de Menden le Vingt Neuf Floreal an Douze de la Rep^{ue}

[Signature]

V

9

Rhyber



Monseigneur

je vous fais passer quarante cinq francs
que j'ai pris pour composer de la dispense
que votre grandeur a bien voulu accorder
aux dénommés dans ma dernière lettre.
j'aurais mieux aimé que vous l'eussiez
fixée car j'ignore à présent à combien
par cent on doit porter, et je crains de
n'avoir pas exigé assez.
quant aux chapelles je vous demande
mille pardons, monseigneur d'avoir tant
différé à vous en fournir l'état. ça a été oubli
ées involontaire de ma part. nous en avons
six disponibles. savoir Jasmaria, guennith
et annette dédiés à la sainte vierge.
la trinité, la magdeleine et st laurent.

elles sont toutes dans un état très décent
et en bonne réparation. avant la révolution
on y disoit la messe les dimanches et fêtes.
^{seul} après elles ne sont plus si nécessaires,
surtout la disette de prêtres. on y dit cependant
la grand-messe une fois par an le jour du
pardon, et l'offrande qui y tombe lors suffit
pour leur réparation. les paroissiens seroient
bien punis, si on les en privoit. quatre
de ces chapelles ont été vendues, mais les
acquéseurs les ont cédées depuis long temps
par actes authentiques.

il y a une autre dans le bourg qui seroit aussi
d'une très grande utilité. son acquereur est
mort ~~formelle~~ depuis quelques mois. Ses héritiers
du défunt m'ont formellement déclaré vouloir
la céder à la paroisse mais ils ignorent,
comme moi, de quelle manière ils doivent
faire cette cession. ils m'ont fait l'offre
de la déclarer sur les registres de la munici-
-palité ou par acte devant notaire. j'ai oublié
de vous en parler à mon voyage de quimper.
je prie votre grandeur de vouloir bien

m'indiquer de quelle manière les braves gens
doivent s'y prendre pour en faire la cession.

je fais passer aussi 3^{tt} pour expédition de la
soudite dispense et 90^{tt} pour honoraires
de messes dont les deux tiers au moins
pro defunctis.

m^s l'afféter avec la complaisance de me
venir voir. il m'a dit qu'il ne rendra à plei-
be, quelorsqu'il sera muni de ses provisions.

je desirerai qu'il les reçoive le plutôt le mieux.
car nous sommes, mon confrère et moi, exau-
dés. Veuillez bien me en écrire
avec le plus profond respect

Monseigneur

pleiben 4 mars

1808

Votre très humble

et très obéissant

serviteur qu'évêque

vic. de pleiben



Messieurs

J'ai l'honneur de vous déclarer que je m'appelle
Traouiez Jean Louis, et que j'en suis né a
sur la paroisse de pleyben le vingt deux
mars mil sept cent quarante deux
j'en suis avec respect

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur
Traouiez Curé de pleyben

pleyben 27 pluviôse
an douze



pleyben 12 juin 1809

il y a à pleyben deux chapelles revendues

1. garmaria
2. la magdelaine

il y a cinq autres qui ont été rachetées des acquéreurs
ou cédées par eux gratuitement

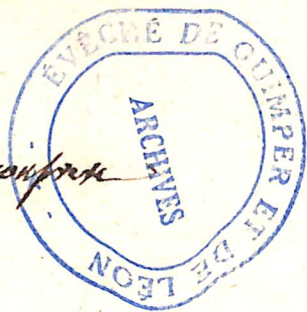
1. la chapelle neuve
2. st. laurent
3. la trinité
4. guerninès
5. l'annetter.

je les crois toutes utiles au culte plus ou moins selon
leur situation. elle le seroit davantage quand on
aura un des fours de ce qui est nécessaire pour y célébrer.
Plusieurs d'elles devroient nécessairement, si on pouvoit
avoir dans cette paroisse si étendue et si peuplée de
nombre suffisant de prêtres pour la bien desservir.
je ne crois pas qu'il y en ait aucune qui soit
plus utile de vendre. la vente monteroit à peu de
chose. le peuple attaché à ses chapelles n'en seroit pas
content et murmurerait bien fort

Pleyben 12 juin 1809

il y a à pleyben un presbiterie appartenant
à la commune. il est en très-mauvaise
réparation. un boit de la maison menace ruine...

pleyben 19 mars 1810



Monsieur le superieur de la commune

Il y a sur pleyben sept chapelles qui appartiennent à la commune, savoir la magdelaine, la trinite, l'anniversaire, guenniviz, garsmaria, et l'argent et la chapelle neuve. Toutes elles sont utiles et servent au culte. La description d'une peut-être, elles servent très-nécessaires pour le culte, si y avoit le nombre suffisant de ministres pour desservir, comme elle devrait être desservie, cette paroisse si étendue et bien plus peuplée qu'on ne le croit.

comme les vicaires ont fait jusqu'ici la quête, il n'a pas été beaucoup question de leur traitement. une seule année on a donné trois cents francs à un. au fait. La commune n'y a concouru pour rien. il n'y a pas d'apparence qu'elle le fasse dans la suite et notre église est pauvre.

J'ai l'honneur d'être avec respect

votre très-humble serviteur

L'affecté